



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 69028

Texte de la question

M. Bernard Roman * appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes manifestées par un certain nombre de caisses d'allocations familiales qui craignent une réduction des investissements du Fonds national d'action sociale. Le FNAS permet en effet aux caisses de mettre en oeuvre, sur leurs territoires respectifs et en fonction des besoins des familles, une politique d'action sociale adaptée. Les caisses d'allocations familiales agissent ainsi au plus près pour l'accompagnement des familles en difficulté, dans un partenariat privilégié avec les collectivités locales et les associations, pour la création d'équipements et de services. Alors que les responsabilités des collectivités sociales dans le domaine social ont été renforcées et que le Gouvernement promet de poursuivre son effort en faveur de la cohésion sociale, il serait paradoxal que les moyens des CAF ne soient pas à la hauteur de l'enjeu. Il demande par conséquent si le Gouvernement peut garantir que les engagements du FNAS seront au moins maintenus, ou, mieux encore, augmentés afin que les besoins sociaux des familles, et notamment des plus défavorisées d'entre elles, puissent être convenablement satisfaits.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale des allocations familiales et l'État pour la signature de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008, portant plus particulièrement sur l'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) de la branche, sont terminées. Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille est maintenant en mesure de préciser que, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui iront à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettront de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires seront réalisées sur la période 2005-2008. 15 000 places supplémentaires seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements seront tenus et intégrés dans la future convention d'objectifs et de gestion dont la signature interviendra dans la deuxième quinzaine du mois de juillet. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69028

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6571

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7741